



**PARTICULIERS**

# TARIFS DES SERVICES FINANCIERS

Conditions tarifaires applicables au

**1<sup>er</sup> janvier 2025**

(En F.CFP - TOF incluse 6 %)



## PRÉAMBULE

Cette brochure regroupe l'ensemble des conditions tarifaires appliquées aux produits et services financiers de l'OPT-NC pour la clientèle des particuliers.

Ces informations vous sont utiles pour choisir les produits et services les plus adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Pour vous conseiller au mieux, notre réseau de 37 agences en Nouvelle-Calédonie ainsi que le Service Relation Clients du Centre Financier de Nouméa sont disponibles pour vous apporter chaque jour des réponses simples et concrètes.

Vous trouverez aussi des informations utiles dans la Convention de compte de dépôt que vous pouvez vous obtenir gratuitement dans votre agence ou sur notre site internet [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc).

Retrouvez également nos produits, services et présents tarifs sur ce site internet : [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc)

Les tarifs mentionnés dans la présente brochure sont exprimés en F.CFP. Ils incluent, la TOF (Taxe sur les Opérations Financières) au taux en vigueur. Toutes évolutions de cette taxe ou la mise en place de nouvelles, seront répercutées automatiquement aux clients.



## ◆ SOMMAIRE

<b>EXTRAIT STANDARD DES TARIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE .....</b>	<b>4</b>
<b>BANQUE À DISTANCE .....</b>	<b>6</b>
<b>VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION .....</b>	<b>14</b>
<b>OFFRE GROUPEE DE SERVICES .....</b>	<b>16</b>
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS .....</b>	<b>17</b>
<b>DÉCOUVERTS NON AUTORISÉS .....</b>	<b>19</b>
<b>ÉPARGNE (LIVRET A/LIVRET B) .....</b>	<b>20</b>
<b>RÉSOUTRE UN LITIGE .....</b>	<b>22</b>

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Extrait standard des tarifs des produits et services hors offre groupée de services (packages). Retrouvez l'ensemble de nos produits et services sur notre site [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc)

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
Abonnement à des services de banque à distance «CCP.NC CLASSIC»	71	Cotisation mensuelle indivisible. Consultation des comptes, gestion et émission de virements occasionnels ou permanents. Gratuité ou réduction tarifaire pour l'émission de virements occasionnels tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte	NON DISPONIBLE	Service proposé uniquement dans le cadre de l'offre clientèle fragile (OCF)
Tenue de compte	416	Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Clients âgés de 16 ans jusqu'à 25 ans	2 650	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)	2 968	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic)	4 200	
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	GRATUIT	
Virement (cas d'un virement local ou SEPA-COM-Pacifique) occasionnel vers un autre établissement bancaire :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Virement local</li> <li>- En agence</li> <li>- Par internet</li> </ul>	318 GRATUIT	Par virement
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Virement SEPA -COM vers un autre établissement bancaire de métropole ou des DOM COM</li> <li>- En agence</li> <li>- Par internet</li> </ul>	1 000 557	Par virement
Prélèvement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local ou d'un mandat de prélèvement SEPA -COM</li> <li>- Frais par paiement d'un prélèvement local</li> <li>- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacifique</li> </ul>	GRATUIT GRATUIT 106	Par prélèvement
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation)	1 060/ jour avec un plafond de 10 600/mois	Quel que soit le nombre d'opération acceptée par jour. La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) dans le cadre du Service Bancaire de Base (Droit au Compte)	GRATUIT	



# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
<b>OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE</b>		
Ouverture d'un compte	GRATUIT	
Clôture d'un compte	GRATUIT	
Transformation d'un compte	GRATUIT	
Dénonciation d'un compte joint	GRATUIT	
Mise en place / annulation / d'une procuration sur compte	GRATUIT	
Changement d'adresse	GRATUIT	
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT	

<b>RELEVÉS DE COMPTE</b>		
Edition Relevé mensuel	GRATUIT	Expédition par courrier
Edition Relevé décadaire	2 300	Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Relevé journalier	4 100	Cotisation trimestrielle. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Relevé(s) à la demande du client	900	Par mois indivisible. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
Edition Récapitulatif annuel de frais	GRATUIT	Expédition par courrier

<b>TENUE DE COMPTE</b>		
Tenue de compte	416	Cotisation trimestrielle indivisible. Frais perçus par l'OPT-NC pour la tenue du compte du client
Tenue de compte inactif	3 816	Cotisation annuelle. Compte sans mouvement depuis 12 mois

<b>SUIVI DU COMPTE</b>		
<b>Recherches</b>		
Frais de recherche de documents/opérations : - Ancienneté inférieure ou égale à 1 an - Ancienneté datant de plus de 1 an	2 600 4 100	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la recherche et l'édition à la demande du client, de documents/opérations concernant le compte. Frais applicables hors cas de contestations justifiées et d'opérations de paiement mal exécutées. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)
<b>Attestations</b>		
Frais pour délivrance d'attestations diverses	2 400	Par attestation. Expédition par courrier (frais inclus dans le tarif)

## SUCCESSIONS

Frais d'ouverture d'un dossier de succession	<b>20 700</b>	Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour du décès.
Frais de gestion d'un dossier de succession	<b>6 300</b>	Ensemble des avoirs cumulés détenus par le client dans les livres de l'OPT-NC, solde comptable au jour de l'ouverture du dossier de succession. Frais annuels.

## SERVICES EN AGENCE

Versement d'espèces	<b>GRATUIT</b>	Le compte est crédité du montant du versement d'espèces
Retrait d'espèces en agence	<b>GRATUIT</b>	Minimum 20 000 XPF par retrait. Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence. Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé
<b>Edition à la demande</b>		
Relevé d'Identité Postal - RIP	<b>GRATUIT</b>	
Relevé de compte (ou relevés d'opérations)	<b>900</b>	Par mois indivisible
Notification d'avoir sur compte CCP	<b>900</b>	Par notification
Envoi exceptionnel à domicile	<b>Frais réels postaux</b>	Domicile en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie
Envoi exceptionnel en recommandé à domicile	<b>Frais réels postaux</b>	Domicile en Nouvelle-Calédonie ou hors Nouvelle-Calédonie

## SERVICE BANCAIRE DE BASE

### GRATUIT

Pour les personnes physiques ou morales exclues du système bancaire suivant l'article D312-5-1 du code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

**Le service bancaire de base comprend : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte, les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'OPT-NC qui l'a émise, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.**

## PRESTATIONS DE BASE

Prestations devant au moins être proposées par l'établissement au sens de l'article D312-5 du code monétaire et financier pris en application de l'article L312-1 du même code. Tarifs précisés dans la brochure. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services (package).

# BANQUE À DISTANCE

L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) regroupe l'ensemble des services rendus par l'OPT-NC, utilisant les nouvelles technologies permettant de réaliser tout ou partie des opérations sur le compte, 24 h/24 H et 7 jours sur 7.

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
		<b><i>Le compte est débité, le cas échéant, des frais perçus par l'OPT-NC au titre de l'abonnement à son offre de services de banque à distance ainsi que des services utilisés</i></b>
<b>Dans un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC</b>		
Consultation de solde, commande de chéquier, édition des 10 dernières opérations/ RIP/ RICE	<b>GRATUIT</b>	CCP et compte épargne (livret A)
Retrait d'espèces	<b>GRATUIT</b>	Le compte OPT-NC (CCP et/ou livret A) est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets de l'OPT-NC
<b>Par téléphone fixe et/ ou mobile</b>		
<b>AUDIPOSTE (par téléphone fixe ou mobile)</b>		
<b>Consultation du compte : solde du compte CCP ou compte épargne (livret A/Livret B) /trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard</b>		
- Abonnement	<b>GRATUIT</b>	Hors coût de la communication locale facturée par l'opérateur : 12 F.CFP hors taxes toute les 11 secondes pour appel au 36/67/00
- Frais réédition du code confidentiel	<b>424</b>	
<b>CCP 3000 (par SMS)</b>		
<b>Consultation du compte CCP par envoi par le Client de SMS: solde du compte/ encours carte visa à débit différée/trois dernières opérations sur le compte/ commande chéquier standard</b>		
- Abonnement	<b>GRATUIT</b>	Hors coût SMS surtaxé facturé par l'opérateur : 140 F.CFP HT/ par SMS envoyé au 3000
- Frais réédition du code confidentiel	<b>424</b>	
<b>Par Internet &lt;&lt;www.ccp.nc&gt;&gt;</b>		
Abonnement à des services de banque à distance << CCP.NC START>>	<b>GRATUIT</b>	Consultation des soldes (et des mouvements) des comptes OPT-NC (CCP et/ou livret A/livret B), des encours de carte Visa, et téléchargement des opérations correspondantes. Commande d'imprimés (remise de chèque, RIP, RICE, enveloppe pré-adressée au CFN) ainsi que des moyens de paiement (chéquiers). Changement de l'adresse de correspondance. Modification du mot de passe. Dispositif d'authentification forte par code unique de confirmation. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Abonnement à des services de banque à distance <<CCP.NC CLASSIC>>	<b>71</b>	Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de <<CCP.NC START>> et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents (service CADENCE). Gratuité ou réduction tarifaire uniquement pour les frais d'émission de virements occasionnels tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès

Abonnement à des services de banque à distance «CCP.NC MAX»	<b>848</b>	Cotisation mensuelle indivisible. Services identiques à ceux de «CCP.NC START» et en sus, gestion et émission de virements occasionnels et/ou permanents. Gratuité pour l'émission de virements occasionnels et permanents tels que décrits ci-après. Hors coûts de l'opérateur téléphonique et du fournisseur d'accès
Emission de virements occasionnels locaux	<b>GRATUIT</b>	Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service «CCP.NC CLASSIC» ou «CCP.NC MAX». Les virements émis à partir d'un livret A ou livret B sont seulement admis en faveur du même titulaire dans les livres de l'OPT-NC (plus de précisions dans la convention CCP.NC)
Emission de virements occasionnels à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/ DOM/COM) :		Sont concernés les frais d'émission, sous réserve d'être abonné au service «CCP.NC CLASSIC» ou «CCP.NC MAX». A partir d'un compte CCP seulement.
- si abonnement à «CCP.NC CLASSIC»	<b>557</b>	En sus de l'abonnement mensuel. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus à chaque émission de virement
- si abonnement au service «CCP.NC MAX»	<b>GRATUIT</b>	
Emission de virements permanents locaux	<b>GRATUIT</b>	Sont concernés les frais de mise en place et les frais d'émission d'un virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée (service CADENCE), sous réserve d'être abonné à «CCP.NC MAX». A partir d'un compte CCP seulement.
Emission de virements permanents à destination de la zone SEPA COM PACIFIQUE (Métropole/ DOM/COM)	<b>GRATUIT</b>	
Frais réédition du code confidentiel	<b>GRATUIT</b>	



# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
<b>CARTES</b>		
Carte de retrait		Cette carte privative est utilisable uniquement dans un distributeur automatique de billets (DAB) de l'OPT-NC
<b>Fourniture d'une carte de retrait</b>		
Fourniture d'une carte de retrait CORAIL+	530	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte
<b>Services liés à la carte de retrait</b>		
Mise à disposition de la carte de retrait en agence	GRATUIT	Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours
Envoi du code confidentiel carte de retrait	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit)
Frais de renouvellement automatique de la carte de retrait à échéance	GRATUIT	Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit)
Frais de réédition du code confidentiel carte de retrait	1 590	Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif)
Frais de modification du plafond personnalisé de retrait	530	Par modification
Frais de refection de la carte de retrait	1 500	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte de retrait après capture	1 400	
Résiliation du contrat carte de retrait	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte de retrait	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte
<b>Retrait d'espèce par carte de retrait</b>		
Frais par retrait d'espèce dans un DAB de l'OPT-NC	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte de retrait
<b>Cartes VISA</b>		
<b>Fourniture d'une carte de débit</b>		
<i>L'OPT-NC fournit une carte de paiement internationale liée au compte du client</i>		
Fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique : -Client âgé de 16 ans jusqu' à 25 ans -Client âgé de plus de 25 ans	2 650 2 968	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte
Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit immédiat	4 200	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour
Fourniture d'une carte de débit supplémentaire identique	Demi-tarif	A compter de la deuxième carte identique à celle déjà souscrite et ce, uniquement sur le même compte. Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte



## Services liés à la carte VISA

Mise à disposition de la carte VISA en agence	<b>GRATUIT</b>	Pour toute nouvelle souscription ou pour un renouvellement anticipé de carte VISA. Délai de garde de 45 jours. A la demande écrite du client, possibilité d'envoi de la carte VISA à domicile par envoi recommandé avec avis de réception. Le compte est alors débité des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception
Envoi du code confidentiel à domicile carte VISA	<b>GRATUIT</b>	Pour toute nouvelle souscription. Frais d'envoi postal gratuit
Frais de renouvellement automatique de la carte VISA à échéance	<b>GRATUIT</b>	Pour toutes cartes renouvelées à échéance. Expédition par courrier. Envoi par courrier en recommandé avec avis de réception si domicile hors Nouvelle-Calédonie. Le compte est alors débité en sus des frais réels d'envoi postal en recommandé avec avis de réception
Frais de réédition du code confidentiel carte VISA	<b>3 000</b>	Expédition par courrier. Frais d'envoi inclus dans le tarif
Frais de modification du plafond personnalisé de paiement carte VISA	<b>3 500</b>	Par modification
Frais de refection de la carte VISA	<b>3 000</b>	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte VISA après capture :		
- en Nouvelle-Calédonie	<b>1 400</b>	
- hors Nouvelle-Calédonie	<b>5 300</b>	
Résiliation du contrat carte VISA	<b>GRATUIT</b>	
Frais d'opposition (blocage) par le client d'une carte VISA	<b>GRATUIT</b>	Hors frais de remplacement de la carte
<b>Opérations de retrait et de paiement par carte VISA</b>		<b>DAB : Distributeur Automatique de Billets</b>
Frais par retrait d'espèces dans un DAB de l'OPT-NC	<b>GRATUIT</b>	
Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en Nouvelle-Calédonie	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA
Frais par retrait d'espèces dans un DAB d'un autre établissement en zone SEPA*	<b>GRATUIT</b>	
Frais par retrait d'espèces par carte VISA dans un DAB d'un autre établissement hors zone SEPA*	<b>200+2,4%</b>	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces effectué au moyen de la carte VISA et des frais fixe et proportionnel (calculé par rapport au montant de chaque retrait)
Paiement par carte VISA en Nouvelle-Calédonie	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité, de façon immédiate du montant du paiement effectué par carte VISA
Paiement par carte VISA en zone SEPA*	<b>GRATUIT</b>	
Paiement par carte VISA hors zone SEPA*	<b>2,4%</b>	Le compte est débité, de façon immédiate du montant du paiement effectué par carte VISA ainsi que des frais perçus par l'OPT-NC calculés par rapport au montant de chaque transaction

\* La zone SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros) au 01/01/2012 couvre les états membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Suisse. SEPA COM PACIFIC : échanges avec le territoire national français (métropole, DOM et COM) au format SEPA.

## VIREMENTS

*Un compte OPT-NC est un compte CCP ou un compte épargne (livret A ou livret B) ouvert dans les livres de l'OPT-NC.*

<b>Virement local</b>		Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna
<b>Emission d'un virement occasionnel local</b>		<i>Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel</i>
Frais d'émission d'un virement occasionnel vers un compte OPT-NC	<b>GRATUIT</b>	
Frais d'émission d'un virement occasionnel local vers un compte d'un autre établissement bancaire	<b>318</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'émission d'un virement occasionnel
Frais d'émission d'un virement occasionnel local urgent	<b>1 060</b>	
Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel local	<b>1 060</b>	Par virement. Retrait du consentement
<b>Emission d'un virement permanent local</b>		<i>Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent</i>
<b>Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE VALORIS</b>		
Frais de mise en place d'un virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC	<b>GRATUIT</b>	Ordonné par le client à destination uniquement d'un livret (A ou B) à son nom ou au nom d'un mineur dont il est le représentant légal. La périodicité doit être mensuelle
Frais d'émission de virement permanent VALORIS à destination d'un compte épargne OPT-NC	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local VALORIS	<b>GRATUIT</b>	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local VALORIS	<b>GRATUIT</b>	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
<b>Virement permanent local d'une somme fixe à périodicité donnée : SERVICE CADENCE</b>		
Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence à destination d'un compte OPT-NC	<b>1 060</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais de mise en place d'un virement permanent local Cadence à destination d'un autre établissement bancaire	<b>1 060</b>	
Frais d'émission de virement permanent Cadence vers un compte OPT-NC	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais d'émission de virement permanent local Cadence vers un autre établissement bancaire	<b>318</b>	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Cadence	<b>GRATUIT</b>	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Cadence	<b>1 060</b>	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
<b>Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE</b>		
Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe à destination d'un compte OPT-NC	<b>1 060</b>	

Frais de mise en place d'un virement permanent local Reflexe à destination d'un autre établissement bancaire	<b>1 060</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un compte OPT-NC	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais d'émission de virement permanent local Reflexe vers un autre établissement bancaire	<b>318</b>	Le compte est débité du montant d'un virement local permanent libellé en francs CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent local Reflexe	<b>GRATUIT</b>	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent local Reflexe	<b>1 060</b>	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
<b>Virement reçu localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna)</b>		
Réception d'un virement local	<b>GRATUIT</b>	Le compte est crédité du montant du virement
<b>Virement SEPA COM PACIFIQUE</b>		
<b>Le compte est débité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP ou en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé dans la zone Métropole-Dom-Com (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)</b>		
<b>Emission d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE</b>		
<b>Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement occasionnel</b>		
Frais par virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 000</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC à l'émission du virement occasionnel
Frais par virement occasionnel urgent SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 318</b>	Par virement
Frais de révocation définitive d'un virement occasionnel SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 060</b>	
<b>Emission d'un virement permanent SEPA COM PACIFIQUE</b>		
<b>Le compte est débité lors de l'émission du virement du montant du virement permanent</b>		
<b>Virement permanent d'une somme fixe à périodicité donnée : Service CADENCE</b>		
Frais de mise en place d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 060</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent
Frais d'émission d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 000</b>	Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	<b>GRATUIT</b>	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Cadence SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 060</b>	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
<b>Virement permanent d'une somme variable à périodicité donnée: SERVICE REFLEXE</b>		
Frais de mise en place d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 060</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour la mise en place d'un virement permanent

Frais d'émission d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 000</b>	Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacifique permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, en Polynésie française ou dans les îles Wallis et Futuna
Frais de modification ou révocation définitive d'un virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	<b>GRATUIT</b>	
Frais de suspension d'une ou plusieurs échéances de virement permanent Reflexe SEPA COM PACIFIQUE	<b>1 060</b>	La suspension doit être demandée au plus tard le jour ouvré précédant la date d'exécution avant 12h00
<b>Virement SEPA COM PACIFIQUE reçu d'un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)</b>		
Réception d'un virement SEPA COM PACIFIQUE	<b>GRATUIT</b>	Le compte est crédité du montant du virement

## PRELEVEMENTS RECUS

<b>Prélèvement local (y compris en provenance de Wallis et Futuna)</b>		<i>Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement</i>
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement local	<b>GRATUIT</b>	
Frais par paiement d'un prélèvement local	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité du montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier
Frais de révocation d'une autorisation de prélèvement local	<b>GRATUIT</b>	Retrait définitif du consentement
Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement local	<b>GRATUIT</b>	Avant exécution de l'échéance
<b>Prélèvement SEPA COM PACIFIQUE</b>		<i>Un créancier (bénéficiaire) dont le compte est situé en Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) présente au paiement, avec l'autorisation préalable du client, le prélèvement</i>
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	<b>GRATUIT</b>	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	<b>106</b>	Le compte est débité du montant du prélèvement (télérèglement) et des frais perçus par l'OPT-NC pour le paiement d'un prélèvement (télérèglement) présenté par le créancier
Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	<b>GRATUIT</b>	Retrait définitif du consentement
Frais d'opposition à l'exécution d'un prélèvement SEPA COM PACIFIQUE	<b>GRATUIT</b>	Avant exécution de l'échéance

## CHÈQUES

<b>Paiement d'un chèque</b>		
Frais pour paiement d'un chèque en F.CFP	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité du montant d'un chèque émis en Nouvelle-Calédonie et que le bénéficiaire a présenté au paiement en Nouvelle-Calédonie.

<b>Chèque de banque</b>		<i>Payable uniquement en Nouvelle-Calédonie</i>
Frais d'émission d'un chèque de banque	<b>GRATUIT</b>	Le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par l'OPT-NC
Frais d'annulation d'un chèque de banque	<b>2 120</b>	Le compte est crédité du montant du chèque annulé à la demande du client par l'OPT-NC et débité des frais perçus par l'OPT-NC pour l'annulation d'un chèque de banque
<b>Remise de chèque(s)</b>		<i>Le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s)</i>
<b>Chèques payables en Nouvelle-Calédonie</b>		
Frais pour remise de chèque(s) F.CFP	<b>GRATUIT</b>	
<b>Chèques payables en Polynésie Française (PF)</b>		
Frais pour remise de chèque(s) F.CFP payable(s) en PF	<b>1 590</b>	Par remise
<b>Chèques Euro/XPF payables en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française)</b>		
Frais pour remise de chèque(s) en Euro/F.CFP Zone Métropole/DOM/COM	<b>2 650</b>	Par remise
<b>Délivrance et destruction de chéquiers</b>		
Délivrance de chéquier en F.CFP	<b>GRATUIT</b>	Chéquier ordinaire barré
Délivrance de chéquier emploi-service en F.CFP	<b>GRATUIT</b>	
Frais de mise à disposition de tout type de chéquier en agence	<b>GRATUIT</b>	
Frais d'envoi de chéquier à domicile	<b>Frais réels postaux</b>	Le compte est débité par l'OPT-NC des frais d'envoi en recommandé (obligatoirement) d'un ou plusieurs chéquiers, y compris si domicile hors Nouvelle-Calédonie
Frais pour destruction de chéquier	<b>2 200</b>	Par chéquier. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais de destruction pour tout type de chéquier au-delà du délai de garde d'un mois
<b>Copie de chèque (recto uniquement)</b>		
Frais de copie de chèque	<b>584</b>	Sur demande du client. Le compte est débité par l'OPT-NC des frais perçus par copie de chèque pour le recto uniquement
<b>Opposition sur chèque/ chéquier par l'émetteur</b>		
Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	<b>2 120</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chèques
Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	<b>2 120</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC pour opposition sur un ou plusieurs chéquiers

# OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

## CARTES

### Carte de retrait

Fourniture d'une carte de retrait CORAIL	<b>GRATUIT</b>	A partir de 18 ans
Fourniture d'une carte de retrait CORAIL à plafond personnalisé	<b>530</b>	A destination des majeurs protégés uniquement. Cotisation annuelle. Valable 4 ans (soit 2.120 XPF sur 4 ans). Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte

### Cartes VISA

Fourniture d'une carte internationale Visa Classic à débit différé	<b>4 800</b>	Cotisation annuelle. Le compte est débité du montant de la cotisation de la carte Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte
Fourniture d'une carte internationale Visa Premier à débit différé	<b>17 300</b>	

## FACILITÉS DE CAISSE

Frais de mise en place d'une facilité de caisse	<b>GRATUIT</b>	
Frais de révision du montant de la facilité de caisse octroyée sur demande du client	<b>GRATUIT</b>	
Frais de révision annuelle par l'OPT-NC du montant de facilité de caisse octroyée	<b>GRATUIT</b>	
Frais de résiliation par l'OPT-NC ou le client d'une facilité de caisse octroyée	<b>GRATUIT</b>	

### Intérêts débiteurs

Le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours

Taux d'intérêt nominal annuel : - Facilité de caisse	<b>10,6%</b>	Dans la limite du taux d'usure applicable à chaque tranche de montant prévue par le législateur. Si le taux d'usure est inférieur dans la tranche du taux d'intérêt nominal indiqué, c'est uniquement le taux d'usure qui s'applique toutes taxes comprises
---	--------------	---

## BANQUE À DISTANCE

**SURF CCP (par SMS)** : ce service continue d'être proposé uniquement dans le cadre de l'offre clientèle fragile (OCF).

### Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

#### Service SMS d'alerte sur compte CCP (alerte «seuil» personnalisable et alerte «découvert»).

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS

- Abonnement	<b>318</b>	Cotisation mensuelle
- Réception d'une alerte «seuil»	<b>GRATUIT</b>	
- Réception d'une alerte «découvert»	<b>170</b>	Par SMS

## CCPSMS (par SMS)

### Consultation du compte CCP par réception programmée de SMS :

#### solde du compte/encours carte visa à débit différée/cinq dernières opérations sur le compte (selon les conditions choisies)

- Abonnement hebdomadaire	<b>454</b>	Cotisation mensuelle
- Abonnement quotidien	<b>909</b>	Cotisation mensuelle

## OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

KAGOO A PLAFOND STANDARD	<b>GRATUIT</b>	Pour les 13-18 ans. Cette offre comprend une tenue de compte gratuite ainsi que la fourniture gratuite d'une carte de retrait Kagoo sans plafond personnalisé. Pas de délivrance de chéquier
KAGOO A PLAFOND PERSONNALISE	<b>530</b>	Cotisation annuelle. Pour les 13-18 ans. Cette offre comprend une tenue de compte gratuite ainsi que la fourniture d'une carte de retrait Kagoo avec plafond personnalisé. Pas de délivrance de chéquier

# OFFRE GROUPEE DE SERVICES

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
OFFRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITE FINANCIERE (OCF)	358	<p>Cotisation mensuelle</p> <p>Cette offre comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt,</li> <li>▪ Une carte de paiement à autorisation systématique,</li> <li>▪ Le versement et retrait d'espèces dans une agence,</li> <li>▪ Virements mensuels locaux et virements permanents locaux ainsi que des prélèvements locaux, en nombre illimité,</li> <li>▪ Deux chèques de banque par mois,</li> <li>▪ La consultation à distance des comptes ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un compte du titulaire au sein de l'OPT-NC,</li> <li>▪ Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,</li> <li>▪ La fourniture de relevés d'identité bancaire,</li> <li>▪ Un changement d'adresse une fois par an,</li> <li>▪ Le plafonnement des commissions d'intervention prévue par l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier</li> </ul>
	2 387	<p>Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte. Frais mensuels.</p> <p>Le total annuel de ces frais est au maximum de 23 866 FCFP TTC</p> <p><i>Ces frais comprennent :</i>  <i>commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par l'OPT-NC</i></p>



# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
<b>COMMISSION D'INTERVENTION</b>		
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation)	<b>1 060/ jour avec un plafond de 10 600/ mois</b>	Quel que soit le nombre d'opération acceptée par jour. La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'OPT-NC en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)
Commission d'intervention (acceptation d'opérations hors autorisation) dans le cadre du Service Bancaire de Base (Droit au Compte)	<b>GRATUIT</b>	
Commission d'intervention pour les souscripteurs de l'offre OCF	<b>477</b>	Par opération, plafonnée à 2 387 FCFP TTC par mois
<b>OPERATIONS PARTICULIERES</b>		
<b>Opposition</b>		
Frais par saisie-arrêt	<b>9 000</b>	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure judiciaire engagée par le créancier pour obtenir une somme qui lui est due
Frais par avis à tiers détenteur	<b>9 000</b>	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure de l'administration fiscale pour obtenir une somme qui lui est due
Frais par opposition administrative	<b>9 000</b>	Par acte. Le compte est débité des frais bancaires liée à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due
<b>Dossier contentieux</b>		
Ouverture et gestion d'un dossier contentieux	<b>GRATUIT</b>	
<b>INCIDENTS DE PAIEMENT</b>		
<b>Découvert</b>		
Frais de lettre d'information pour solde débiteur non autorisé	<b>848</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert/facilité de caisse autorisé(e)
Frais de lettre de relance pour solde débiteur non autorisé	<b>2 120</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsqu'il informe le client, par lettre en recommandé (frais postaux inclus dans le tarif), que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert/facilité de caisse autorisé(e)
<b>Carte</b>		
Frais d'opposition (blocage) d'une carte par l'OPT-NC	<b>6 148</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC lorsque celui-ci bloque une carte VISA ou de retrait, émise par ses soins, et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire
Frais pour déclaration par l'OPT-NC à la Banque de France d'une décision de retrait d'une carte VISA dont le titulaire fait l'objet	<b>GRATUIT</b>	

<b>Chèque</b>		
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : - inférieur ou égal à 5 967 F. CFP - supérieur à 5 967 F. CFP	<b>3 604</b> <b>5 300</b>	Le compte est débité des frais forfaitaires perçus par l'OPT-NC pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision.  Ce forfait contient : - Frais de rejets par formule de chèque rejetée quel que soit le nombre de présentation - Frais de lettre d'injonction - Frais de déclaration à l'IEOM - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Délivrance d'un certificat de non-paiement - Régularisation de l'incident par blocage de la provision - Frais pour demande de mainlevée d'interdiction bancaire - Frais d'envoi
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	<b>GRATUIT</b>	Mise en œuvre par l'OPT-NC de l'interdiction pour le client d'émettre des chèques suite à signalement par la Banque de France
Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	<b>1 590</b>	Par chèque
Frais de rejet sur chèque non conforme	<b>530</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par chèque non conforme
Frais pour remise de chèques erronée	<b>372</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC par bordereau de remise erroné
<b>Prélèvement et virement</b>		
<b>Prélèvement reçu</b>		
Frais de rejet prélèvement pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2.386 F.CFP - Montant de l'opération supérieur à 2.386 F.CFP	<b>GRATUIT</b> <b>1 060</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement (télèglement) présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée.  Les frais de rejet de prélèvement perçus au-delà du montant du 1 <sup>er</sup> rejet sur une opération de même montant que le prélèvement initial, émanant du même créancier et atteignant le même compte débiteur pourront être remboursés sur demande.
<b>Virement émis</b>		
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision : - Montant de l'opération inférieur ou égal à 2.386 F.CFP - Montant de l'opération supérieur à 2.386 F.CFP	<b>GRATUIT</b> <b>1 272</b>	Le compte est débité des frais perçus par l'OPT-NC, y compris des frais de notification, quand l'ordre de virement permanent (en F. CFP ou en euros) n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant
Frais de notification pour non-exécution d'un virement (hors défaut de provision)	<b>589</b>	Par virement, quel que soit le type de virement et la zone géographique destinataire

## PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES INCIDENTS DE PAIEMENT ET IRREGULARITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	<b>2 387</b>	Frais mensuels.(*) Le total annuel de ces frais est au maximum de 23 866 FCFP TTC
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients identifiés en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier	<b>2 983</b>	Frais mensuels.(*)

(\*Ces frais comprennent les commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par l'OPT-NC.

## ◆ DÉCOUVERTS NON AUTORISÉS

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
<b>Intérêts débiteurs</b>		<b><i>Le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours</i></b>
Taux d'intérêt nominal annuel : - Solde débiteur non autorisé ou dépassement du montant autorisé	<b>13,78%</b>	Dans la limite du taux d'usure applicable à chaque tranche de montant prévue par le législateur. Si le taux d'usure est inférieur dans la tranche du taux d'intérêt nominal indiqué, c'est uniquement le taux d'usure qui s'applique toutes taxes comprises
Minimum forfaitaire des intérêts débiteurs	<b>212</b>	Par trimestre

# ÉPARGNE (Livret A/Livret B)

DESCRIPTIF	PRIX TTC	PRÉCISIONS
<b>TENUE DU COMPTE EPARGNE</b>		
Ouverture de compte	GRATUIT	
Transformation de compte	GRATUIT	
Clôture de compte	GRATUIT	
Changement d'adresse	GRATUIT	
Mise en place / annulation / d'une procuration sur le compte	GRATUIT	
Tenue de compte inactif	GRATUIT	Compte sans mouvement depuis 5 ans
Relevé mensuel - expédition par courrier	GRATUIT	

<b>CARTE EPARGNE DE RETRAIT «CARTEPARGNE» (Livret A)</b>	<i>Carte réservée aux clients uniquement titulaires d'un Livret A dans le cadre de l'Accessibilité bancaire.</i>	
Fourniture d'une carte cartépargne	GRATUIT	A partir de 13 ans révolus
Mise à disposition de la carte cartépargne en agence	GRATUIT	Délivrance au guichet pour toute nouvelle souscription ou renouvellement anticipé de la carte. Délai de garde de 45 jours.
Envoi du code confidentiel carte cartépargne	GRATUIT	Pour toute nouvelle souscription. Expédition par courrier (frais d'envoi gratuit)
Frais par retrait d'espèce dans un distributeur automatique de l'OPT-NC uniquement	GRATUIT	Le compte est débité du montant du retrait d'espèces
Frais de renouvellement automatique de la carte cartépargne à échéance	GRATUIT	Expédition par courrier de toute carte renouvelée à échéance (frais d'envoi gratuit)
Frais de réédition du code confidentiel cartépargne	1 590	Expédition par courrier (frais d'envoi inclus dans le tarif)
Frais de refection de la carte cartépargne	890	A la demande du porteur (détérioration/opposition ...) / par carte
Frais pour restitution de la carte cartépargne après capture	GRATUIT	
Résiliation du contrat carte cartépargne	GRATUIT	
Frais d'opposition (blocage) de la carte cartépargne par le client	GRATUIT	Hors frais de remplacement de la carte

<b>SERVICES COMPLEMENTAIRES EN AGENCE</b>		
<b>Edition à la demande</b>		
Frais pour délivrance d'une notification d'avoir	334	
Edition d'un relevé de compte (ou relevé d'opérations)	403	Par mois indivisible
Edition d'un RICE	GRATUIT	Envoi exceptionnel à domicile possible sans frais d'expédition
<b>Livret Papier (Livret A uniquement)</b>		
Frais de déclaration pour perte ou vol du livret physique par le client	GRATUIT	
Renouvellement d'un livret physique	GRATUIT	Le livret physique est renouvelé (toutes les pages le composant ayant été utilisées)
Délivrance d'un nouveau livret physique	318	Suite à détérioration le livret physique est renouvelé

Versement d'espèces	<b>GRATUIT</b>	Date de valeur par quinzaine : le 1 ou le 16
Retrait d'espèces	<b>GRATUIT</b>	Minimum 20 000 XPF par retrait Date de valeur par quinzaine : le 15 ou le 30/31 Le compte est débité du montant du retrait d'espèces, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence. Pour les retraits supérieurs à 200 000 F.CFP un délai de prévenance minimum de 48 heures est exigé

## VOS OPERATIONS DE PAIEMENT

### Virement

Virement occasionnel émis	<b>Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment</b>	Les seuls virements admis sont occasionnels (virement local ou SEPA COM PACIFIQUE) et ordonnés par le titulaire du compte en faveur de lui-même uniquement
Virement reçus: - Localement (de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis et Futuna) - SEPA COM PACIFIQUE par un établissement bancaire de la Métropole-DOM-COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	<b>GRATUIT</b>	

### Prélèvement

Prélèvement local (y compris en provenance de Wallis et Futuna)	<b>Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment</b>	Les conditions générales du Livret A spécifient la nature des prélèvements autorisés sur le Livret A (aucun prélèvement autorisé sur Livret B)
Prélèvement SEPA COM Pacifique		

### Chèque

Remise de chèque(s) : Chèques payables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et en Métropole ou dans les DOM- COM (hors NC et Polynésie Française)	<b>Suivant conditions tarifaires spécifiées précédemment</b>	
Chèque de banque (émission et annulation)		

Les conditions tarifaires visées précédemment, en matière de virement, prélèvement, chèque sont aussi pleinement applicables lorsqu'il s'agit, en matière d'incidents et irrégularités, d'oppositions tels que décrites dans les opérations particulières et d'incident de paiement en matière de virement. Il en est de même pour les catégories succession et suivi du compte décrites dans la partie «ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte».

## INTERETS CREDITEURS

L'intérêt est servi annuellement

Livret A	<b>Taux de rémunération en vigueur</b>	Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 4%
Livret B	<b>Taux de rémunération en vigueur</b>	Décompte par quinzaine Le taux est susceptible d'être modifié à tout moment. Soumis à CCS 4% et IRCDC 8%

## RÉSOLVRE UN LITIGE

Si vous rencontrez une difficulté dans l'exécution d'une demande, d'une opération en cours ou si vous souhaitez déposer une réclamation, adressez-vous à une agence de l'OPT-NC ou contactez le Service Clients par courrier à l'adresse figurant dans vos relevés de compte, ou par téléphone au 1000 (service gratuit + appel gratuit) - numéro dédié à la bonne exécution du contrat et aux réclamations.

L'OPT-NC s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 15 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation. Si un délai supplémentaire est nécessaire pour traiter la réclamation, l'OPT-NC vous adressera une réponse d'attente précisant le délai ultime de réponse.

En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués, un service de Médiation gratuit, est à votre disposition que vous pouvez saisir, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Les coordonnées du médiateur sont rappelées dans la Convention de compte courant postal particulier et sur les relevés de compte.

Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc) ou dans une agence de l'OPT-NC.

## ◆ VOS CONTACTS

### Messagerie Audiposte : 36 67 00

Coût d'une communication vers le kiosque Audiotel

### CCP 3000

Coût d'un SMS surtaxé

### Internet : [www.ccp.nc](http://www.ccp.nc)

Coût d'une connexion selon le fournisseur d'accès

### Téléphone : 1000

Appel gratuit

### E-mail : [cfn@opt.nc](mailto:cfn@opt.nc)

**Courrier : CENTRE FINANCIER  
7 RUE EUGÈNE PORCHERON  
QUARTIER LATIN  
98 899 NOUMÉA CEDEX**

